

LA CLASSIF EN 10 EXEMPLES

Sur le protocole d'accord, la CFDT vous explique tout, ou presque, en 10 exemples*

**Bixente, COS
à l'Urssaf
depuis 5 ans**

**Alice,
Informaticienne
à la CPAM
depuis peu de
temps**

**Bao,
Moniteur-édu-
cateur en
Ugecam,**

**Claude,
Aide-soignant
dans une
Ugecam**

**Nolwenn,
Manager de
secteur en
Urssaf**

**Nathalie,
Gestionnaire
depuis 27 ans
en CAF**

**Hicham,
Gestionnaire
depuis 15 ans
à la DRSM**

**Nasrine,
Kinésithérapeute
en Ugecam**

**Aurore,
Responsable
d'unité en
CAF**

**Carole,
ISM à la
DRSM**

* les montants indiqués sont calculés en fonction des données en notre possession le 26 novembre 2024

EXEMPLE 1

Nolwenn
Manager de secteur
niveau 6
4 ans d'ancienneté



Situation actuelle

- coefficient de base du niveau 6 : 315 points + 1,65 % soit 320,2 points
- 8 points d'expérience (ancienneté)
- 12 points de compétence

Avec la nouvelle classif'

- coefficient de base du niveau 7 : 380 points
- 8 points d'expérience (ancienneté)
- 0 point de compétence

+ 47,8 points (incluant l'arrondi des 1,65 %)

+363,73 € brut mensuel

+5092,22 € brut annuel

Son emploi fait partie des emplois repérés nationalement, avec un positionnement sur 3 niveaux (7, 8, 9). **C'est une demande CFDT qui a été entendue.**

Nolwenn est actuellement niveau 6 et sera repositionnée, au mois de juin 2025, sur le 1er niveau de son emploi, soit le niveau 7 (avec effet rétroactif au 1er janvier 2025). Si elle évolue par la suite sur le niveau 8, elle pourra bénéficier de la règle des 105%.

EXEMPLE 2

Situation actuelle

- coef de base du niveau 4 : 240 points + 1,65 %, soit 248.03 points
- 20 points d'expérience (ancienneté)
- 21 points de compétence

Bixente
Conseiller
Offre de
Service
niveau 4
10 ans
d'ancienneté

Avec la nouvelle classif

- coef de base du niveau 4A : 264 points
- 20 points d'expérience (ancienneté)
- 9 points de compétence incluant 3 points correspondant à la garantie minimale et l'arrondi des 1,65 %

+3,97 points

(incluant la garantie
minimale et l'arrondi
des 1,65 %)

+423 € brut annuel

+268 € brut annuel de prime de fonction

+691 € brut annuel

Son emploi fait partie des emplois repérés nationalement, avec un positionnement sur 3 niveaux (3, 4A, 4B). **C'est une demande CFDT qui a été entendue.**

Bixente sera repositionné en juin 2025 sur le niveau 4A de la nouvelle grille. Dans un deuxième temps, suivant la tenue de son emploi, il pourrait être positionné sur un niveau 4B et bénéficier de la règle des 105% d'augmentation. Bixente verrait également sa prime de fonction (accueil téléphonique) augmenter de 268€ brut annuel puisque calculée sur son nouveau coefficient de base.

EXEMPLE 3

Carole a 4 ans d'ancienneté dans l'institution et 5 ans d'expérience hors de l'institution qui lui permettent de bénéficier de 18 points d'expérience supplémentaire. Son emploi d'ISM est repéré au niveau 6E.

Elle bénéficiera donc lors de la transposition des 3 points de garantie minimale et d'1 point correspondant à l'arrondi des 1,65 %.



Carole

ISM

(Infirmière
du Service Médical)

4 ans
d'ancienneté

+ reprise d'expérience

Situation actuelle

- coef de base du niveau 6E : 300 points + 1,65 %, soit 304,95 points
- 26 points d'expérience (ancienneté + reprise d'expérience)
- 12 points de compétence

+53,65 € brut mensuel

Avec la nouvelle classif'

- coef de base du niveau 6EA : 320 points
- 26 points d'expérience (ancienneté + reprise d'expérience)
- 4 points de compétence incluant 3 points correspondant à la garantie minimale et l'arrondi des 1,65 %

+751,10 € brut annuel

EXEMPLE 4

Son emploi fait partie des emplois repérés dans le cadre de la nouvelle classification.

Au moment de la transposition, elle sera donc repositionnée sur le niveau 5C.



Aurore
Responsable
d'unité
Niveau 5A
12 ans
d'ancienneté

Situation actuelle

- Niveau 5A : 260 points + 1,65 %, soit 266,32 points
- 24 points d'expérience
- 36 points de compétence

Avec la nouvelle classif'

- Niveau 5C : 320 points
- 24 points d'expérience
- 0 point de compétence

+ 17,68 points (incluant l'arrondi des 1,65 %)

+134,53 € brut mensuel

+1883,42 € brut annuel

Grâce aux revendications de la CFDT sur les emplois repères, Aurore progressera de deux niveaux lors de la transposition. Elle bénéficiera de points liés à la hausse des coefficients et du pas de compétence augmenté (de 12 à 13 points).



Nasrine
Kinésithérapeute
niveau 6E
3 ans
d'ancienneté

EXEMPLE 5

Son emploi fait partie des emplois repérés dans le cadre de la nouvelle classification. Au moment de la transposition, elle sera donc repositionnée sur le niveau 6EBB.

Situation actuelle

- Niveau 6E : 300 points + 1,65 %, soit 304,95 points
- 6 points d'expérience (ancienneté)
- 0 point de compétence

Avec la nouvelle classif'

- Niveau 6EB : 345 points
- 6 points d'expérience (ancienneté)
- 0 point de compétence

+40,05 points (incluant l'arrondi des 1,65 %)

+308,18 € brut mensuel

+ 4314.52€ brut annuel

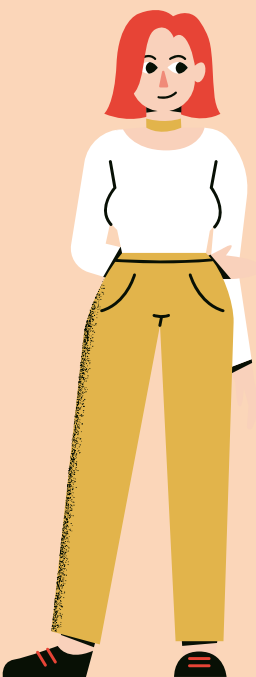
Qui pourrait refuser ça ?

Par ailleurs, dès 2025, sa cotisation ordinale d'un montant de 75€ sera prise en charge par son employeur.

Enfin, et comme l'ensemble des salariés concernés par le versement des indemnités Ségur ou Laforcade, le 1^{er} janvier 2026, ces dernières seront intégrées en points au salaire sur 12 mois. Elles seront ainsi impactées par une éventuelle augmentation de la valeur du point.

EXEMPLE 6

Nathalie est au plafond de son niveau. Cela signifie qu'elle ne peut plus avoir de points de compétence.



Nathalie
GCA niveau 3
35 ans
d'ancienneté

Situation actuelle

- Niveau 3 : 215 points + 1,65 %, soit 224,65 points
- 50 points d'expérience
- 86 points de compétence (dont mesure bas salaire 2022)
- Plafond du niveau 3 : 351 points

Avec la nouvelle classif'

- Niveau 3 : 252 points
- 50 points d'expérience
- 62 points incluant 3 points correspondant à la garantie minimale et l'arrondi des 1,65 %

Compte tenu des activités de son emploi, Nathalie bénéficiera d'un parcours professionnel, a minima, au niveau 4A et donc, de la mesure des 105 %, avec effet rétroactif au 1er janvier 2025. **C'est une revendication CFDT qui a été intégrée dans l'accord.**

Par ailleurs, alors que le plafonnement des niveaux empêchait toute progression salariale à Nathalie, elle pourra désormais bénéficier à nouveau de points de compétence sans plafonnement. **Il s'agit également d'une revendication CFDT intégrée dans l'accord.**

+ 22,35 points

(incluant
l'arrondi
des 1,65 %)

+170,07 € brut mensuel

+2 380,98 € brut annuel

EXEMPLE 7

Son emploi fait partie des emplois repérés dans le cadre de la nouvelle classification. Au moment de la transposition, il sera donc repositionné sur le niveau 4E.



Bao
Moniteur-Educateur
niveau 4E
2 ans
d'ancienneté

Situation actuelle

- Niveau 4E : 240 points + 1,65 %, soit 248,03 points
- 4 points d'expérience (ancienneté)
- 0 point de compétence

Avec la nouvelle classif'

- Niveau 4E : 264 points
- 4 points d'expérience (ancienneté)
- 0 points de compétence

+ 15,97 points (incluant l'arrondi des 1,65 %)

+121,52 € brut mensuel

+ 1701,28 € brut annuel

Qui pourrait refuser ça ?

Enfin, et comme l'ensemble des salariés concernés par le versement des indemnités Ségur ou Laforcade, le 1^{er} janvier 2026, ces dernières seront intégrées en points au salaire sur 12 mois. Elles seront ainsi impactées par une éventuelle augmentation de la valeur du point.

EXEMPLE 8


Son emploi fait partie des emplois repérés dans le cadre de la nouvelle classification. Au moment de la transposition, il sera donc repositionné sur le niveau 3EB.

Situation actuelle

- Niveau 3E : 215 points + 1,65 %, soit 224,65 points
- 20 points d'expérience (ancienneté)
- 14 points de compétence

Avec la nouvelle classif'

- Niveau 3EB : 257 points
- 20 points d'expérience (ancienneté)
- 0 point de compétence



Claude
Aide-Soignant
niveau 3E
10 ans
d'ancienneté

Qui pourrait refuser ça ?

+ 15,35 points (incluant l'arrondi des 1,65 %)

+ 116,81 € brut mensuel

+ 1635,24€ brut annuel

D'autre part, comme l'ensemble des salariés concernés par le versement des indemnités Ségur ou Laforcade, le 1^{er} janvier 2026, ces dernières seront intégrées en points au salaire sur 12 mois. Elles seront ainsi impactées par une éventuelle augmentation de la valeur du point.

EXEMPLE 9

Son emploi fait partie des emplois repérés dans le cadre de la nouvelle classification. Etant actuellement sur la grille administrative, elle sera transposée sur la grille informatique au niveau IVA.

Situation actuelle

- Niveau 6 : 315 points + 1,65 %, soit 320,20 points
- 4 points d'expérience (ancienneté)
- 0 point de compétence

Avec la nouvelle classif'

- Niveau IVA : 355 points
- 4 points d'expérience (ancienneté)
- 0 point de compétence



Alice
Conceptrice
développeur
niveau 6
2 ans
d'ancienneté

Qui pourrait refuser ça ?

+ 34,80 points (incluant l'arrondi des 1,65 %)

+ 264,81 € brut mensuel

+ 3 707,34 € brut annuel

Grâce aux revendications de la CFDT sur les emplois repérés, Alice bénéficiera, lors de la transposition, d'un coefficient de qualification augmenté de 34,80 points. Elle conservera son statut cadre car elle sera positionnée sur le niveau d'entrée du statut cadre pour la grille informatique. Elle pourra bénéficier, par ailleurs, de pas de compétences augmentés, passant de 12 à 13 points.

EXEMPLE 10

Son emploi fait partie des emplois repérés dans le cadre de la nouvelle classification.

Au moment de la transposition, il sera donc repositionné sur le niveau 4B.

Hicham
Réfèrent
technique
gestion des
situations client
niveau 4
15 ans
d'ancienneté

Situation actuelle

- Niveau 4 : 240 points + 1,65 %, soit 248,03 points
- 30 points d'expérience (ancienneté)
- 28 points de compétence

Avec la nouvelle classif'

- coef de base du niveau 4B : 277 points
- 30 points d'expérience (ancienneté)
- 4 points de compétence incluant 3 points correspondant à la garantie minimale et l'arrondi des 1,65 %

Compte tenu des activités de son emploi, Hicham bénéficiera d'un parcours professionnel au niveau 5A et donc, de la mesure des 105 %, avec effet rétroactif au 1er janvier 2025. **C'est une revendication CFDT qui a été intégrée dans l'accord.**

Ainsi, Hicham bénéficiera du statut cadre et de pas de compétences augmentés, passant de 7 à 13 points.

+ 20,97 points (incluant l'arrondi des 1,65 %)

+159,57 € brut mensuel

+2233,98 € brut annuel